



Expulsé une famille logé au maroc à titre gratuit

Par **hb59**, le **15/08/2012 à 13:00**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison au maroc et je logé gratuitement une famille. aujourd'hui les relations sont devenues tendues et je voudrai les expulser. quels sont mes recours. j'espère que quelqu'un pourra me venir en aide. je vous remercie d'avance

Par **alterego**, le **15/08/2012 à 16:47**

Bonjour C'est le Droit marocain qui s'applique, aussi vous devriez vous rapprocher du Consulat, voire de l'Ambassade du Maroc. Chez nous, je vous répondrais "ce n'est pas demain la veille que vous reprendrez votre bien ! Et à quel prix ! (coût de la procédure)". Cordialement

Par **hb59**, le **16/08/2012 à 23:01**

je cherche quelqu'un qui a été dans la même situation que moi et qui pourra me répondre et quelles démarches il faut entreprendre d'avance merci pour vos réponses